

THEZACTU

www.villetheza.fr

N°18

LE MAGAZINE MUNICIPAL DE THÉZA



Sécurisation

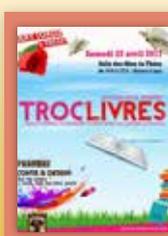
AMÉNAGEMENTS ET BIEN-VIVRE

Bien-vivre dans son village, c'est pouvoir y évoluer en toute sécurité quel que soit son mode de déplacement. Pour parvenir à une cohabitation harmonieuse des piétons, vélos, deux-roues motorisés et voitures, la Municipalité a limité la vitesse à 30 km/h dans toute l'agglomération. La mise en place de cette mesure « Village à 30 », couplée à la réalisation de travaux d'aménagement de la voirie et de ses abords doivent concourir à une modération des comportements de l'ensemble des usagers de la route.

LIRE LA SUITE, Page 1



VILLE DE THEZA



**VIE
MUNICIPALE**
P. 1 à 6
Réglementation
Mutuelle
SANT JORDI



**CULTURE
& LOISIRS**
P. 9
Sortie scolaire
Théâtre
Martine



L'AGENDA
P. 11
Exposition
Les Fraiziades

SOMMAIRE

AMÉNAGEMENTS ET BIEN-VIURE

Le concept de ville 30 : un concept de bien-vivre ensemble

Le concept de ville 30 où la vitesse est plafonnée à 30 km/h et la majorité des croisements réglés par la priorité à droite a pour but de conduire à la prudence. Dans ces lieux où l'on parvient à une circulation apaisée, le cadre de vie est amélioré et la vie locale plus développée : des enfants qui jouent, des personnes âgées qui se déplacent, des personnes à vélos, etc. Les déplacements doux et actifs sont facilités, ainsi que l'accès aux petits commerces et aux infrastructures.

Pourquoi tout le village à 30 ?

Parce que l'ensemble des rues de notre village supportent de nombreuses fonctions de la vie locale, commerçants, services, scolaires, résidentiels...

Des aménagements cohérents

En cohérence avec cette mesure, divers travaux d'aménagement et de mise en sécurité du village ont été réalisés ou sont en cours d'achèvement :

- Création d'un plateau traversant sur la Route de Perpignan,
- Prolongement et élargissement de trottoirs (Rue Pierre-Curie et Route de Perpignan),
- Mise en place d'une signalétique adaptée, notamment aux abords des écoles,
- Installation de coussins berlinois.

L'OPÉRATION EN CHIFFRES

- Mise en sécurité du village :
120 179 euros
- Réfection de la Rue Pierre-Curie :
228 250 euros



RUE PIERRE-CURIE



Le chantier de la Rue Pierre-Curie est terminé. Nous tenons à remercier les riverains pour leur compréhension et leur patience face aux désagréments occasionnés par les travaux.

En terme de réaménagement, la création de larges trottoirs a considérablement amélioré l'accessibilité de la rue pour les piétons. Cela a été possible grâce à la mise en place d'un sens unique sur le premier tronçon de la rue.

La rue est un endroit de partage et de cohabitation. Chacun a ses droits et ses devoirs et doit faire preuve de respect vis-à-vis des autres usagers.

JE SUIS MOTORISÉ (voiture, moto...)

- Je ne roule pas au-dessus de 30 km/h.
- Je cède la priorité aux piétons s'ils manifestent l'intention de traverser.
- Je fais preuve de prudence vis-à-vis des piétons, et cyclistes.
- Je respecte les priorités à droite qui sont nombreuses dans le village.

JE SUIS PIÉTON

- Je circule sur les trottoirs.
- Pour traverser la chaussée, j'emprunte le passage-piéton.

JE SUIS CYCLISTE

- Je respecte le code de la route.
- Je porte obligatoirement un casque si j'ai moins de 12 ans.

CARTES D'IDENTITÉ : RÉFORME



Ce qui change :

Depuis le 7 mars 2017, les nouvelles Cartes Nationales d'Identités (CNI) sont biométriques. La réforme mise en œuvre dans le cadre du plan « préfectures nouvelle génération », notamment pour des raisons de sécurité du titre, a conduit à utiliser la même procédure pour la délivrance des CNI que celle mise en œuvre pour le passeport biométrique. Seules les communes équipées d'une station d'enregistrement de données biométriques peuvent désormais traiter les dossiers de demandes de CNI.

La Mairie de Théza n'étant pas équipée, vous ne pourrez plus y faire de demande de CNI. Néanmoins, elle continuera à renseigner les usagers en ce qui concerne la liste des pièces nécessaires et la procédure à suivre pour la constitution des dossiers.

Où faire la demande de CNI ?

Pour toute demande de CNI (renouvellement ou première demande), vous pouvez désormais vous rendre dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil. Les communes équipées les plus proches sont : Saint-Cyprien, Pollestres, Perpignan (Annexe Mairie Perpignan Quartier Sud, Place de l'Europe) et Argelès-sur-Mer.

La présence du mineur, quel que soit son âge, ou du majeur sous tutelle est obligatoire.

Où récupérer sa CNI ?

La remise du titre s'effectue au guichet de la mairie auprès de laquelle la demande a été déposée.

SORTIE DU TERRITOIRE DES MINEURS

L'Autorisation de Sortie du Territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie depuis le 15 janvier 2017. Ce nouveau dispositif est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France. Il s'applique également à tous les voyages, individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques...), dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale.

ROUTE DE PERPIGNAN, priorité modifiée



L'entrée du village, par la Route de Perpignan a été réaménagée avec la construction de trottoirs et la création d'un plateau traversant à l'intersection de la Route de Villeneuve. Notez qu'à cette intersection la priorité a été modifiée, et que désormais, le régime en vigueur est la priorité à droite.

NOUVEAUX THÉZANAIS

Vous êtes arrivés à Théza après mai 2016 ? Le Maire, Jean-Jacques Thibaut et son Conseil municipal ont le plaisir de vous accueillir. Nous organisons le vendredi **12 mai à 19 h** en votre honneur une réception à la Mairie de Théza. Veuillez prendre contact dès à présent avec la Mairie pour vous inscrire (Tél. : 04 68 22 12 74).

ÉLECTIONS, ce qu'il faut savoir



Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 23 avril et 7 mai 2017, les élections législatives les dimanches 11 et 18 juin 2017.

Pour participer aux scrutins, il faut obligatoirement être de nationalité française, être majeur et disposer de ses droits civils et politiques. Pour voter en 2017, l'inscription sur les listes électorales devait être effective au 31 décembre 2016.

Si vous êtes absent le jour de l'élection, vous pouvez vous faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune. Vous pouvez désormais remplir le formulaire CERFA de demande de vote par procuration sur votre ordinateur (www.interieur.gouv.fr), l'imprimer et l'apporter à une autorité habilitée (commissariat, gendarmerie, tribunal d'instance...).

Le jour du vote, vous devez présenter une pièce d'identité avec photographie.

Bureau de vote :

Mairie de Théza de 8 h à 19 h.

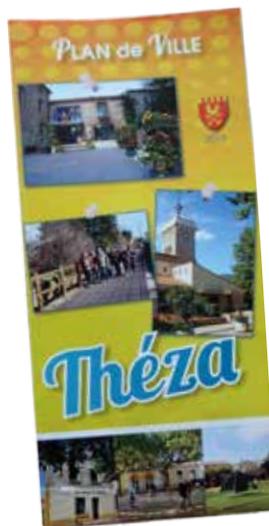
RENCONTREZ UN CONSEILLER EDF

Venez rencontrer un conseiller en économie d'énergie. Réalisez gratuitement l'étiquette énergie de votre logement et bénéficiez de conseils d'experts.

Jeudi 20 avril de 9 h à 14 h, Salle des Albères BISCAYE Dominique (Tél : 06 64 72 49 22)

PLAN DE VILLE : NOUVEAU

Disponible à la Mairie



Un nouveau plan de ville vient d'être édité. Il comprend la nomenclature des rues avec notamment, les quartiers les plus récents (lotissements l'Oratori, Quinze Olius), des renseignements utiles sur les commerçants, les artisans, les services et l'historique de Théza.

Le plan est disponible à l'accueil de la Mairie. Il sera également affiché en centre-ville.

PRÉPARATION DU GOIG DELS OUS



Faisons vivre les traditions !

Le « Goig dels Ous » traduisons par « cantiques des œufs » est une pure tradition catalane célébrée pour la fête de Pâques. Les villageois donnent aux chanteurs qui passent de maison en maison des œufs, du vin, etc., pour préparer ensuite l'omelette Pascale.

La Municipalité organise une réunion publique pour la mise en place du Goig dels Ous 2017. Toutes les personnes qui souhaiteraient prendre part à l'organisation de cette fête traditionnelle (chanteurs, musiciens, personnes pour préparer l'omelette pascale le lundi...) sont conviées à la réunion du **lundi 27 mars à 19 h** à la Mairie de Théza.

RENTÉE À LA MATERNELLE

Enfants nés en 2014

À fin de préparer la rentrée scolaire de septembre 2017, les parents des enfants nés en 2014 n'ayant pas encore fait la démarche sont priés de se faire connaître auprès de la directrice de l'école maternelle.

INFOS BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque de chez moi

Le saviez-vous ?
Vous pouvez rechercher et réserver vos livres directement depuis votre ordinateur en vous rendant sur le portail internet de la bibliothèque :

⇒ bibliotheque.villetheza.fr

Comment consulter votre compte d'adhérent ?

✓ Pour accéder à votre compte, connectez-vous avec votre identifiant (adresse mail) et votre mot de passe.

✓ Vous avez perdu votre mot de passe ?

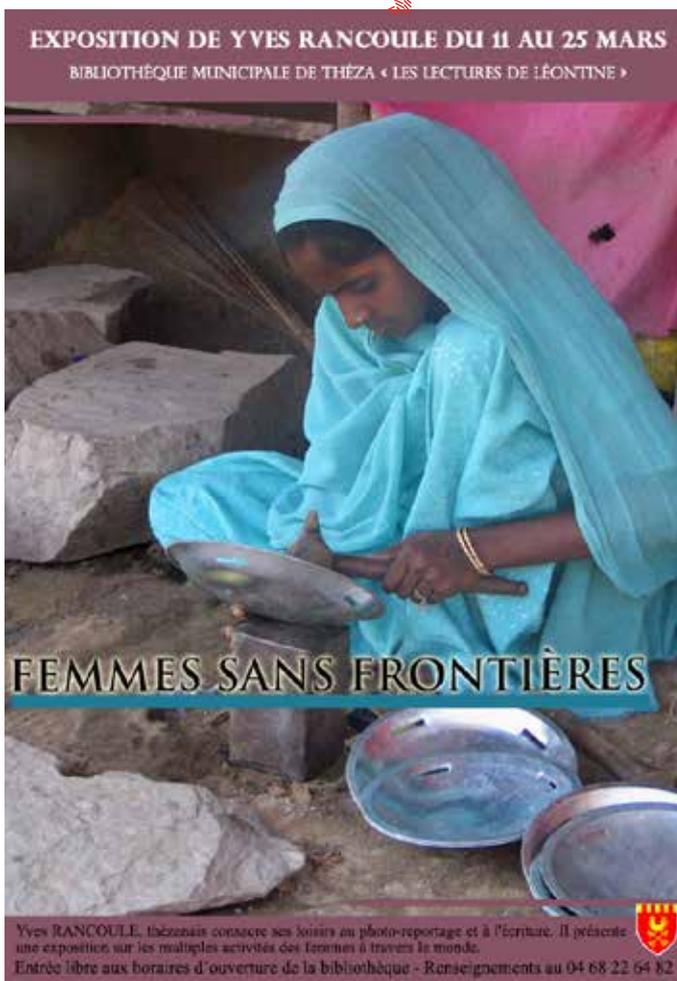
Cliquez sur « Connexion », puis sur « réinitialiser mon mot de passe » pour obtenir un nouveau mot de passe.

✓ Vous n'avez pas de compte ?

Adressez-vous à votre bibliothécaire pour en créer un.

Expo photos : Femmes Sans Frontières

Il ne vous reste plus que quelques jours pour aller voir l'exposition des photographies de Yves Rancoule à la bibliothèque.



Ouverture de la bibliothèque (vacances)

La Bibliothèque Municipale sera ouverte pendant toutes les vacances d'avril aux horaires habituels.

LETTERE d'information

Madame, Monsieur,

De nombreuses personnes, qu'elles soient actives ou retraitées ont des difficultés à disposer d'une couverture en matière de mutuelle complémentaire.

Conscients des problèmes que l'on peut rencontrer pour l'accès aux soins et de l'effort financier que cela demande, nous avons souhaité mener une réflexion afin de trouver une solution adaptée pour que tous les thézanais puissent bénéficier d'une mutuelle santé à des tarifs avantageux.

Afin de mesurer le besoin de mise en place d'une mutuelle de village et de répondre au mieux à vos attentes, la Municipalité réalise par la présente une consultation de la population.

Au dos de cette page, vous trouverez un questionnaire que nous vous prions de remplir, découper et de retourner à la Mairie (à l'accueil ou dans la boîte aux lettres). Ce questionnaire s'adresse à tous, y compris à ceux qui disposent déjà d'une mutuelle. A votre convenance, les questionnaires peuvent rester anonymes et ils sont sans engagement.

Pour nous permettre de mener avec efficacité ce projet, nous vous invitons à nous retourner le questionnaire avant le 15 avril.

Les questionnaires seront étudiés par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et seront utilisés uniquement dans le cadre du projet de mutuelle de village. Nous vous remercions par avance pour votre précieux concours.

Jean-Jacques THIBAUT, Maire de Théza

En quoi consiste une mutuelle de village ?

La mutuelle de village permet d'accéder à une complémentaire santé à un tarif de groupe. Le bulletin d'adhésion reste un contrat individuel, mais la mutualisation du risque (regroupement de personnes) permet d'accéder à de meilleures garanties avec des tarifs plus bas que dans le cas d'une couverture individuelle.



QUESTIONNAIRE (mutuelle de village)

- ⇒ Avez-vous une couverture santé ?
 Oui Non
- ⇒ Si oui, avez-vous :
 Une mutuelle santé
 Une mutuelle santé par votre employeur
 La Couverture Maladie Universelle (CMU)
 l'Aide à la Complémentaire Santé (ARS)
- ⇒ Quel est son coût par mois (par personne) ?
 - de 50 €
 entre 50 et 100 €
 + de 100 €
- ⇒ Si non, pourquoi n'avez-vous pas de mutuelle ?
.....
.....

⇒ Composition de votre foyer :

	Age	Situation*
Adultes
Enfants

* retraité, salarié, mère/père au foyer, étudiant, indépendant, demandeur d'emploi...

⇒ Seriez-vous intéressé(e) par une mutuelle de village ?

Oui Non

⇒ Quelles seraient vos priorités dans le choix de la mutuelle ?

- Le prix
 La proximité d'une agence et le conseil
 Le tiers-payant (pas d'avance de frais)
 Autre :

⇒ Avez-vous des questions sur ce projet ?
.....
.....

⇒ Vos coordonnées (facultatives), si vous souhaitez être recontacté :

Nom/prénom :

Adresse :

E mail :

Téléphone :

RÈGLEMENTATIONS

Les obligations de débroussailler

Dans le cadre de la prévention des risques d'incendie, il est obligatoire en zone urbaine de procéder au débroussaillage régulier de toutes les parcelles de terrain, en particulier des dents creuses. En cas de classement en zone non-urbaine, l'obligation de débroussaillage s'applique dans un périmètre de 50 mètres autour des constructions situées sur le terrain (maison, abris...).

Les feux de jardin : une pratique illégale

En zone urbaine, le brûlage à l'air libre des déchets ménagers parmi lesquels figurent les déchets verts est strictement interdit, et ce, quelle que soit la période de l'année. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, de débroussaillage et tout autre type de déchets ménagers. En raison de ses impacts environnementaux et sanitaires importants, le brûlage des déchets en zone urbaine est une pratique interdite et illégale, passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Dans les zones rurales ou péri-urbaines, l'usage du feu est strictement réglementé et soumis à une déclaration préalable en Mairie.

Le bruit

Il convient de prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs. A cet effet, pour les particuliers, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, scies, etc., ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19 h,
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Dans le cadre d'une activité professionnelle, l'utilisation d'appareils bruyants est autorisée les jours ouvrables de 7 h à 20 h et interdite les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente justifiée par des mesures de sécurité.

Les déchets - Rappel

Les dépôts sauvages sur la voie publique sont interdits. Pour le ramassage des gros encombrants, il existe un service à la personne sur rendez-vous au 04 68 37 30 60 (une collecte par semaine par foyer). Les autres déchets non-ménagers doivent être apportés à la déchetterie de Saint-Cyprien muni de la carte d'accès.

SANT JORDI
à THÉZA

PROCHE DE VOUS **VIE MUNICIPALE**

6

Samedi 22 avril 2017

Salle des fêtes de Théza
de 14 h à 17 h - Ouvert à tous

ADULTES, ADOS, ENFANTS

TROC'LIVRES

Venez **DONNER**, **ECHANGER**, et **EMPORTER** des **LIVRES** en bon état

J'en prends un, j'en donne un !

ATELIER

CONTE & DESSIN

Pour les enfants
à 15h30, Salle des fêtes, gratuit

Joël Cimarrón



L'atelier sera animé par Joël Cimarrón, auteur, illustrateur, scénariste BD

VENTE DE GATEAUX PAR LES NINS

 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE THÉZA « LES LECTURES DE LÉONTINE », Renseignements au 04 68 22 64 82
<http://bibliotheque.villetheza.fr>

Les vœux du Maire

Samedi 7 janvier 2017, Jean-Jacques Thibaut, le Maire entouré de son Conseil municipal a présenté ses vœux à ses administrés. Le Maire a souhaité la bienvenue aux nombreuses familles récemment arrivées sur la commune portant à 1880 le nombre d'habitants à Théza.

Puis, le Maire a exposé les réalisations prévues pour l'année 2017 sans augmentation des impôts locaux : « changement de l'éclairage public Rue du Canigou, reprise des trottoirs aux Lotissements Clé des Champs, Vergers et Escalines, aménagement du village avec la mise en place

de ralentisseurs Routes de Corneilla et Villeneuve, Boulevard des 15 Olius et Chemin de Charlemagne, mise en place de zones 30, aménagement de l'ancien monument aux morts et de l'entrée de ville, réfection de l'Impasse Victor Hugo, création de 6 logements sociaux au Lotissement Communal l'Oratory, lancement des études pour l'aménagement de l'entrée de ville Route de Corneilla, étude pour la mise en place d'une mutuelle de village, et en collaboration avec sud Roussillon l'interconnexion entre Alénya, Corneilla et Théza pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable ».



Panneaux « Pays Catalan »

Vendredi 6 Janvier

Le Maire, Jean-Jacques Thibaut entouré de Marc Gimbernat, le premier adjoint et de Robert Diaz, conseiller municipal représentant la commune au SIOCCAT (Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues Occitane et Catalane) devant un des panneaux qui sont installés aux entrées de ville marquant notre appartenance identitaire au Pays Catalan.

AG* des aînés

Samedi 14 Janvier

Un bilan très positif pour cette association qui participe grandement à la vie du village. La traditionnelle galette a conclu ce moment de convivialité.



Conférence

Samedi 28 Janvier

Conférence de Robert Azaïs sur le mystère de Rennes-Château organisée par la Bibliothèque Municipale de Théza.



◀ PCS
Lundi 30 janvier
Plan Communal de
Sauvegarde.

▼ Cavalcade
Vendredi 3 Février
Défilé des maternelles
dans les rues du village.



L'âge d'or de Théza
Jeudi 2 Février ▲
AG* et partage
convivial de la galette.

Chorale ▼
Vendredi 10 Février
AG* et partage de la
galette dans l'amitié.



Lycée agricole ▲
Vendredi 17 Février
Visite du Lycée
d'Enseignement Général et
Technologique Agricole de
Théza par la Présidente du
Conseil Régional d'Occitanie,
Carole Delga.

Les Anciens Combattants ▶
Dimanche 19 Février
Un bureau reconduit à
l'unanimité lors de l'AG* et une
association qui continue avec
dynamisme à faire vivre les fêtes
commémoratives du village ainsi
que le Téléthon.



◀ Peinture
Mardi 21 Février
AG* de l'Atelier
de Peinture.

Foment ▶
Mercredi 22 Février
AG* du Foment
Tèsà Sardanista.





Une traversée de l'Asie...

Sortie à l'exposition de la Collection François Desnoyer à Saint-Cyprien

La classe des CE1 de Mme Bonet s'est rendue à l'exposition sur l'art asiatique de Chine et du Japon à Saint-Cyprien.

Accompagnés d'un guide, les élèves ont découvert des sculptures retrouvées dans des tombes funéraires représentant des serviteurs, des chevaux, des buffles. Puis, ils ont admiré des estampes japonaises dont la technique de réalisation leur a été expliquée. Ensuite, ils ont vu une collection de netsukés qui datent d'environ 500 ans. Ce sont

de petits objets sculptés en bois, en corne ou en porcelaine qui étaient attachés à la ceinture du costume traditionnel japonais, le kimono. Il y avait parmi les animaux, de nombreux tigres, des singes et des créatures fantastiques comme le dragon.

Enfin, les enfants ont participé à des ateliers de production de calligraphie chinoise à l'encre de Chine sur notamment du papier de riz.

Ce fut une sortie agréable et très enrichissante !

Carton plein pour « le banc des cancanières »

Samedi 25 février, devant une salle des fêtes pleine à craquer, la compagnie de théâtre « Vigatanes i Barretina » a donné sa première représentation de la comédie « Le banc des cancanières ». Assises sur un vieux banc de la Place, les deux amies d'enfance passent leur temps à cancaner et à régler leurs comptes...

Deux personnages irrésistibles qui tiennent en haleine le public par un échange soutenu de jeux de mots pleins d'humour et d'esprit. Un instant délicieux, hilarant et un public totalement conquis !

Un succès mérité pour Viviane AUGER et Bernard GIMBERNAT lesquels, il faut le souligner, possèdent l'un comme l'autre, les talents d'écriture, de mise en scène et d'interprétation. Une comédie à voir, à revoir, que les grands, comme les petits adoreront !

A noter dans vos agendas

La compagnie « Vigatanes i Barretina » revient à Théza pour une représentation gratuite le dimanche 4 juin 2017 à 16 h





La rubrique de Martine

Les acras de morue antillais de Marièle



INGRÉDIENTS : 400 g de filets de morue salée, 1 c à café de mélange 4 épices, thym frais, 4 gousses d'ail, 2 échalotes, 4 branches de persil, 40 g de ciboulette, 6 piments végétariens frais (ou piments doux), 1 pointe de pâte de piment rouge (facultatif), 1/2 c à café de curcuma en poudre, 360 ml d'eau, le jus de 2 citrons verts, 240 g de farine, 1/2 sachet de levure chimique ou de bicarbonate de soude, huile.

PRÉPARATION :

- Faites dessaler la morue puis effilochez-la finement. Rajoutez-y ail, échalote, persil, ciboulette, thym, piments finement hachés et les épices. Mélangez, puis ajoutez farine et levure. Terminez en incorporant l'eau froide et mélangez.
- Avec 2 c à café, déposez une petite quantité de pâte dans l'huile de friture chaude et laissez dorer 3 à 4 min à feu moyen. À mi-cuisson, retournez les acras. Après cuisson, déposez-les sur du papier absorbant et dégustez-les chauds !
- Astuce : vous pouvez congeler la pâte crue. Rajoutez alors de la levure après la décongélation. *Sur le thème des recettes créoles, retrouvez dans votre prochain numéro le gâteau à l'ananas de Marinette.*

Connaissez-vous les vertus du curcuma ?



Le curcuma est une plante à rhizomes riches en curcumine (principe actif). On le trouve dans des épices comme le curry ou le colombo antillais.

- Le curcuma est reconnu pour ses propriétés antioxydantes et anti-inflammatoire. Il est étudié pour ses effets inhibiteurs du développement de nombreux cancers, de la maladie d'Alzheimer et du diabète de type 2. L'OMS identifie certains usages traditionnels pour le traitement de l'ulcère gastro-duodéal et des douleurs (arthrite rhumatoïde, aménorrhée...).
- Vous pouvez utiliser le curcuma en poudre ou frais (comme le gingembre en portant des gants). Cuisinez-le avec les viandes, les légumes, dans le riz ou encore dans les gâteaux...

NUMÉROS UTILES

- Gendarmerie : 04 68 21 00 19
- Pompiers : 18 SAMU : 15
- Médecin généraliste :
Dr Cécilia D'ANDREA : 09 53 59 35 98
Portable : 06 51 59 61 91
- Infirmières :
JOUE Virginie - SIROS Emma : 06 64 35 54 29
- Kinésithérapeute : Cabinet : 04 68 55 34 37
DANIEL Nathalie : 06 61 14 86 28
- Podologue : CASADO Lucile, 06 21 45 16 01
- Ostéopathe : CASADO Cloé, 06 15 13 55 62
- Service d'aide à domicile : HAPPY HOME, 06 76 32 51 76
- Mairie : 04 68 22 12 74
- Bibliothèque : 04 68 22 64 82
- La Poste : 04 68 22 12 70
- École Maternelle : 04 68 22 49 66
- École Primaire : 04 68 22 10 98
- Lycée Agricole : 04 68 37 99 37

HORAIRES D'OUVERTURE

- Mairie :
Du lundi au mercredi : 10h00-12h00 et 16h00-18h00
Le Jeudi : 10h00-12h00 et 16h00-18h30
Le Vendredi : 10h00-12h00 et 16h00-17h00
- Bibliothèque :
Mardi, mercredi, vendredi : 14h00-18h00
Samedi : 10h00-12h00
- La Poste : du lundi au samedi, 9h30-12h00
- Déchèterie Sud Roussillon :
Du lundi au samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Le dimanche : 9h00-12h00
Ecopôle route d'Alénia / 66750 Saint-Cyprien
Carte d'accès (obligatoire) à demander en Mairie

COLLECTE DES DÉCHETS

	Ordures ménagères	Tri sélectif	Déchets verts
Mardi	✓		
Mercredi			✓
Jeudi		✓	
Vendredi			
Samedi	✓		
Mardi	✓		
Mercredi			✓
Jeudi, tous les 15 jours	✓		

JUIN à SEPT.

OCT. à MAI

Pour les poubelles jaunes et vertes, le ramassage a lieu très tôt le matin. Sortez vos poubelles la veille au soir (ex : lundi soir). Les poubelles doivent être rentrées après la collecte, merci.

Encombrants

Service à la personne sur RDV au 04 68 37 30 60. Une collecte par semaine et un gros encombrant par foyer.



MON AGENDA

Je participe :

- Jeudi 23 mars**
 Permanence de l'assistante sociale en Mairie de 9 h à 11 h 
- Jusqu'au samedi 25 mars**
 -10° salon de peinture et photographie de l'Atelier de Théza au Centre socioculturel 
- Exposition des photos de Yves Rancoule à la Bibliothèque Municipale, voir page 4 
- Lundi 27 mars**
 Réunion préparatoire du Goig dels Ous à 19 h à la Mairie, voir page 3 
- Mercredi 29 mars**
 Pensez à sortir votre poubelle jaune ce soir (collecte jeudi 30 mars, au matin) 
- Mardi 4 avril**
 Loto des Aînés à la Salle des fêtes 
- Dimanche 9 avril**
 Les 10èmes FRAIZIADES avec vente de fraises et marché du terroir, affiche 
- Mercredi 12 avril**
 Pensez à sortir votre poubelle jaune ce soir (collecte jeudi 13 avril, au matin) 
- Mardi 18 avril**
 Collecte de sang à la salle des fêtes 
- Jeudi 20 avril**
 Permanence d'un Conseiller EDF de 9 h à 14 h à la Salle des Albères, voir page 3 
- Samedi 22 avril**
 TROC'LIVRES de 14 h à 17 h et Atelier conte et dessin, Salles des fêtes, voir page 6 
- Dimanche 23 avril**
 Élections présidentielles, voir page 3 
- Mercredi 26 avril**
 Pensez à sortir votre poubelle jaune ce soir (collecte jeudi 27 avril, au matin) 
- Jeudi 27 avril**
 Permanence de l'assistante sociale en Mairie de 9 h à 11 h 
- Dimanche 7 mai**
 Élections présidentielles, voir page 3 
- Lundi 8 mai**
 Commémoration de l'Armistice de 39-45, rassemblement à 11h30 
- Mardi 9 mai**
 Loto des Aînés à la salle des fêtes 
- Mercredi 10 mai**
 Pensez à sortir votre poubelle jaune ce soir (collecte jeudi 11 mai, au matin) 

Agenda sous réserve de modification

10^{ÈME} SALON PEINTURE ET PHOTOGRAPHIE

Par l'Atelier de Théza

Jusqu'au 25 mars 2017 au Centre Socioculturel

lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h à 18h30

Invités d'honneur :

Annie TOR - Maurice AZRA - Augusta MARTINEZ - Maria LLUIS - Pierre CORRATGE - Gérard CORANTI - Gérard JAUBERT - Jean-Pierre DULUCQ - Rémy MICHELIN - Simone MALE - Frédéric REVEL - Rémi SCHWEIZER - Patrick CHATELIER - Oscar SANCHIS - Cyril TRICOT

Invités lauréats 2016 :

Jeanne-Marie DELBARRE ROUSSEL - Jeanine VIDAL - VIDAL

Dimanche 9 avril

A partir de 9h00

10^{ème} édition

de la fête de la fraise



les Fraiziades



la fraise

dans tous ses états

Marché Artisanal



Théza



CONTACT EXPOSANTS A. BARTRINA 06 08 24 28 46 - Mail : ocd2@wanadoo.fr

THEZACTU

Le magazine de la Ville de Théza

Bimestriel - Janvier/Février 2017

Directeur de la publication : Jean-Jacques Thibaut

Rédactrice en chef et infographie : Marièle Fiscal

Rédaction/participation/correction : commission

communication, M.L. Fabre, Martine Corneilla, École

Photos : Marc Gimbernat, Google Earth, Bernard Gimbernat,

Marièle Fiscal, Yves Rancoule, École Primaire de Théza

Impression : IMPRIMERIE d'ARGELES - Olivier Vidal
30 Chemin de Palau - 66700 ARGELES - Tél. 04 68 81 48 05

Tirage : 1 000 exemplaires

Contact : thezactu@villetheza.fr

Merci à tous les participants notamment aux P'tits rédacteurs.

La reproduction, même partielle, des textes, dessins et photographies est interdite. La rédaction ne peut être tenue responsable des erreurs ou inexactitudes des contenus, de la perte ou de la détérioration des textes et photographies qui lui sont adressés.

